

FORMATION ANTI-ENDOMMAGEMENT DES RESEAUX & EXAMEN DT-DICT - CONCEPTEUR (EN PRÉSENTIEL)

Réf de l'action : ECF B054.PR indice 01 du 14/05/2021 - version de Mendiboure Formation

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'effectuer des travaux sur des réseaux, conformément aux réglementations relatives à la réforme anti-endommagement.

Au terme de cette formation, le stagiaire aura acquis les connaissances théoriques nécessaires pour passer l'examen QCM-IPR "concepteur" dans de bonnes conditions.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne travaillant à proximité de réseaux enterrés, aériens et/ou subaquatiques,
- "Concepteurs" : personnels intervenant pour le compte d'un responsable de projet, chargés notamment d'effectuer les déclarations de projet de travaux (DT) (maître d'œuvre),
- Comprendre et lire le français,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- L'attestation de compétences délivrée par le centre de formation suite à l'examen DT-DICT ne suffit pas à répondre aux obligations réglementaires. L'employeur doit délivrer une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (A.I.P.R), conditionnée en outre à l'estimation que celui-ci fait de la compétence de la personne concernée,
- L'employeur peut délivrer l'A.I.P.R. à tout salarié sans devoir le soumettre à l'examen DT-DICT si ce dernier est détenteur d'un CACES® ou est titulaire d'un certificat, diplôme ou titre de qualification professionnelle de niveau 7 à 3 inscrits au RNCP datant de moins de cinq ans, correspondant aux types d'activités exercées,

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Etabli en référence du référentiel de compétences, de l'annexe 5 de l'arrêté du 15/02/2012 modifié :

- Présentation, contexte, objectifs,
- Personnes concernées,
- Ouvrages concernés,
- Investigations complémentaires,
- Dispositions en cas d'endommagement d'ouvrage,
- Sanctions,
- Références,

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants qualifiés et référencés ECF,
- Testeur appartenant à un centre d'examen agréé par le ministère chargé de la sécurité industrielle (DREAL, ou DRIEE) exerçant sous le couvert d'un formateur du centre, justifiant d'une attestation de compétence comme "Concepteur".
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : contacter agence



METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des études de cas,
- Salles de cours équipées de moyens multimédias connectés à la plateforme nationale d'examen DT-DICT,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

Modalités d'évaluation :

- QCM DT-DICT réalisé en fin de formation, sur la plateforme nationale d'examen gérée par le ministère de la transition écologique,
- Il comporte 40 questions. Pour chacune : 4 réponses sont proposées. Une est seule correcte (+2 pts), deux sont erronées (-1 à -5 pts) et une est proposé par défaut "Je ne sais pas" (0 pt),
- Il faut obtenir au moins 48 points /80,
- Le candidat n'est autorisé à utiliser aucun support pendant l'examen.

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux, prise en application de l'article R554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de l'arrêté d'application du 15 février 2012 modifié.
- L'attestation est valable 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen.
- Une Attestation d'échec est délivrée si le cas se présente.
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RS : 1282.

Organisme agréé Cf site www.mendiboure-formation.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- 10 stagiaires maximum

HORAIRES

- Cf. site www.mendiboure-formation.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- 7 heures en présentiel.
Nous contacter pour du e-learning

